# Province de Québec MRC Lac-Saint-Jean-Est Municipalité d'Hébertville-Station

# SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 17 avril 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents: M. Michel Claveau, Maire

M. Robin Côté, conseiller # 2
M. Russel Girard, conseiller # 3
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Absence motivée : madame Émilie Vaillancourt, conseillère #1.

Assiste également à la séance : monsieur Bryand Tremblay, directeur général adjoint et aux opérations.

#### 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

#### 2. ADMINISTRATION

2.A) Lecture et acceptation de l'ordre du jour.

#### 3. DROIT DE PAROLE

#### 4. RÉSOLUTIONS

- 4.A) Vente de terrain 661 rue Moreau;
- 4.B) Vente de terrain 671 rue Moreau;
- 4.C) Vente de terrain 670 rue Moreau.

#### 5. DON ET SUBVENTION

5.A) Club des aînés – Demande de gratuité.

#### 6. URBANISME

- 6.A) Dérogation mineure 2023-048 311, rang Saint-Pierre;
- 6.B) Dérogation mineure 2023-049 91 rue Simard;
- 6.C) Membre du conseil consultatif d'urbanisme (CCU) Renouvellement de mandat.

#### 7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.A) Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean Adhésion 2023-2024:
- 7.B) Horaire d'été 2023 Fermeture des bureaux administratifs.

#### 8. RAPPORT DES COMITÉS

#### 9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

# 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 32, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

#### 2. ADMINISTRATION

# 2.A) <u>LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR</u> R.9685.04.2023

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que modifié avec l'ajout du point suivant :

5.A) Club des Aînés – Demande de gratuité.

#### 3. DROIT DE PAROLE

Les citoyens présents disposent d'un droit de parole.

#### 4. **RÉSOLUTIONS**

#### 4.A) **VENTE DE TERRAIN – 661 RUE MOREAU**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### 4.B) <u>VENTE DE TERRAIN – 671 RUE MOREAU</u> R.9686.04.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 217 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à madame Josée Lévesque pour la somme de 20 493,64 \$ plus taxes;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU**'une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, madame Josée Lévesque aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 20 493,64 \$ moins l'acompte et les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

**QUE** madame Josée Lévesque dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU**'une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

#### 4.C) <u>VENTE DE TERRAIN – 670 RUE MOREAU</u>

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### 5. DON ET SUBVENTION

#### 5.A) <u>CLUB DES AÎNÉS – DEMANDE DE GRATUITÉ</u> R.9687.04.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité accorde une gratuité au club des Aînés pour la salle du Centre communautaire pour leurs activités aux dates du calendrier préalablement soumis par la présidente. Étant les dates suivantes :

- Dimanche 17 septembre 2023;
- Jeudi 19 octobre 2023;
- Jeudi 23 novembre 2023:
- Dimanche 21 janvier 2024;
- Jeudi 22 février 2024;
- Jeudi 21 mars 2024;
- Jeudi 25 avril 2024.

#### 6. URBANISME

# 6.A) <u>DÉROGATION MINEURE 2023-048 – 311, RANG SAINT-PIERRE</u> R.9688.04.2023

**CONSIDÉRANT QUE** madame Joane Brideau, propriétaire du 311 rang Saint-Pierre, sollicite une dérogation mineure afin de subdiviser une partie de sa propriété par le biais d'un morcellement réalisé en vertu de l'article 101 de la LPTAAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à permettre le maintien de trois bâtiments accessoires d'une superficie totale de 256,2 mètres carrés plutôt que 200 mètres carrés comme prescrits à l'article 5.5.1.1 du règlement de zonage n°2004-04 afin de régulariser les trois bâtiments existants;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à réduire les marges latérales du bâtiment de ferme à 5 mètres plutôt que 10 mètres comme prescrit à l'article 4.1.3.3 du règlement de zonage n° 2004-04 et au feuillet 1 de 2 des grilles des spécifications;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Brideau s'engage dans un délai maximal d'un an suivant l'adoption de la dérogation mineure à démolir deux de ces 5 bâtiments accessoires existants soit une remise de 11,8 mètres carrés et un garage de 75,1 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Brideau s'engage dans un délai maximal d'un an suivant l'adoption de la dérogation mineure à démolir toutes les sections de l'étable qui sont implantées à moins de 5 m des limites de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments existants qui resteront une fois les travaux de démolition réalisés ne permettre pas de respecter toutes les marges et superficies prescrites;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le morcellement a été réalisé en fonction de l'occupation des lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les circonstances, la norme réglementaire cause un préjudice sérieux au propriétaire d'exercer son droit acquis concernant sa propriété;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu unanimement d'accueillir positivement la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure conditionnellement à ce que les aménagements et bâtiments dérogatoires soient démolis dans un délai maximal d'un an suivant l'adoption de la dérogation mineure.

Toutefois, advenant le cas où la résidence ou ces bâtiments accessoires seraient détruits à la suite d'un incendie ou de quelque autre sinistre, ceux-ci devront être reconstruit en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur.

#### 6.B) <u>DÉROGATION MINEURE 2023-049 – 91 RUE SIMARD</u> R.9689.04.2023

Monsieur le conseiller Robin Côté se retire des délibérations.

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robin Côté, propriétaire du 91 rue Simard, sollicite une dérogation mineure afin de réaliser une opération cadastrale sur ses deux propriétés;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à permettre une opération cadastrale afin de lotir un lot comportant une profondeur de 28,68 mètres plutôt que 30 mètres tel que prescrit à l'article 4.2.1.2 du règlement de lotissement n°2004-05.

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur le conseiller Russel Girard, appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu unanimement d'accueillir positivement la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure.

Monsieur le conseiller Robin Côté revient pour les délibérations.

#### 6.C) <u>MEMBRES DU CCU – RENOUVELLEMENT DE MANDAT</u> R.9690.04.2023

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le mandat de messieurs Alex Munger, Rémi Bergeron, Sylvain Boily et Jules Morin à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, soit renouvelé, pour une période de 2 ans, telle que le prévoit l'article 7 du règlement

2008-08 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité d'Hébertville-Station.

#### 7. AFFAIRES NOUVELLES

### 7.A) REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – ADHÉSION 2023-2024 R.9691.04.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Russel Girard appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'adhésion au regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS) soit renouvelée du premier avril 2023 au 31 mars 2024 au montant de 210 \$.

# 7.B) HORAIRE D'ÉTÉ 2023 – FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS R.9692.04.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Russel Girard appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le bureau administratif soit fermé du 30 juillet au 5 août inclusivement.

#### 8. RAPPORT DES COMITÉS

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

#### 9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

# 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

L'assistance dispose d'une période de questions.

# 11. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u> R.9693.04.2023

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 19 h 55.

Monsieur Michel Claveau,
Maire
Monsieur Bryand Tremblay,
Directeur général adjoint et
aux opérations